

CONVOCATION DU 13/05/2009

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DU 26/03/2009
2. AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION
3. PARTICIPATION AUX FRIAS D'ETUDES DES TRAVAUX DU RU DES FONDS
4. MODIFICATION DU NOM DE LA SALLE DU FOYER RURAL (demande la possibilité de l'ajouter à l'ODJ)
5. MODIFICATION DU REGLEMENT DES LOCATIONS DE SALLE
6. AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION
7. ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009 : ETABLISSEMENT DU PLANNING POUR LA TENUE DU BUREAU DE VOTE
8. QUESTIONS DIVERSES

Vérification du Quorum :

Absent(s) excusé(s):

Absent (s):

OUVERTURE DE LA SÉANCE sous la Présidence du Maire, Monsieur LECUYER WILLIAM

Désignation du secrétaire de séance :

Lecture et déroulement de l'ordre du jour

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION

Le Président fait lecture du compte rendu de Procès Verbal de la réunion du 26/03/2009, afin de pouvoir procéder à un vote d'adoption.

Proposition de vote d'adoption du compte rendu de réunion

Exprimés : contre(s) : abstention(s) :

Résultat : ADOPTE REFUSE

Suite au vote d'adoption du PV, faire signer les Membres du CM présents ce jour là.

2 AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

Lecture, définition et contenu par le maire.

Suite à la mise en œuvre de l'indemnisation des dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles en 1982, l'Etat a mis en œuvre des procédures visant à diminuer l'exposition aux risques et à diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens en 1987.

Pour limiter les conséquences des risques dans les secteurs urbanisés, le Préfet dispose d'un outil réglementaire créé par l'article L 562-1 du Code de l'environnement, le Plan de Prévention des Risques Naturels qui se décline en Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) lorsqu'il vise à prévenir et limiter les conséquences de fortes crues. Le PPRI a pour objectif de réduire les risques en fixant les règles relatives à l'occupation des sols et à la construction des futurs biens.

Il peut également fixer des prescriptions ou des recommandations applicables aux biens existants.

Le PPRI crée des servitudes d'utilité publique intégrées dans le plan local d'urbanisme auquel toute demande de construction doit être conforme.

Proposition de vote de délibération pour le PPRI

contre(s) : abstention(s) :

Résultat : ADOPTE REFUSE

3 PARTICIPATION AUX FRAIS D'ETUDES DES TRAVAUX DU RU DES FONDS

Lecture, définition et contenu par le maire.

Le montant de participation pour l'étude financière est d'approximativement 2000€. Après s'être renseigné auprès de la S/Préfecture, s'agissant d'une opération d'intérêt public, nous serons amenés à régulariser ce paiement.

Après en avoir discuté longuement avec le Président et l'ingénieur du SIABOA, nous allons devoir délibérer favorablement, toutefois il est nécessaire de solliciter le syndicat pour échelonner nos frais sur 3 exercices soit 2010, 2011, 2012.

Il est également nécessaire d'appuyer sur le principe inéquitable de calcul de participation. En effet actuellement il ne prend en compte que la surface en hectare concerné par le projet. Dorénavant, il serait préférable à l'avenir de mettre en place un mode de calcul prenant en considération le nombre d'habitants qui est pour des petites communes comme la nôtre l'indice révélateur de notre potentiel fiscal.

Il est donc souhaitable de mettre en annexe de notre délibération ces points importants qui nécessitent de la part du SIABOA, une prise en considération dans un avenir proche.

Proposition de vote de délibération pour la participation aux frais d'étude du Ru des fonds

contre(s) : abstention(s) :
Résultat : ADOPTE REFUSE

4 MODIFICATION DU NOM DE LA SALLE DU FOYER RURAL

Lecture, définition et contenu par le maire.

Le changement de nom de la salle du Foyer Rural nécessite une prise de délibération.

Proposition de changer l'intitulé de salle du Foyer Rural en Salle Communale

Proposition de vote de délibération pour la modification d'appellation de la salle

contre(s) : abstention(s) :
Résultat : ADOPTE REFUSE

5 MODIFICATION DES CONDITIONS DE LOCATION DE SALLE

Lecture, définition et contenu par le maire.

En raison d'un apport supplémentaire de l'équipement proposé dans la salle, cela ajoutant une plus-value importante sur le coût matériel, il est décidé de revoir les conditions de location de la salle.

Les changements seraient les suivants :

Les conditions de location

Les clauses du contrat

Les tarifs

Proposition de vote de délibération pour les modifications apportées au règlement des locations de la salle

contre(s) : abstention(s) :
Résultat : ADOPTE REFUSE

6 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION

Lecture, définition et contenu par le maire.

En raison d'une mise à disposition de terrains et/ou de la salle municipale pour les différentes manifestations organisées par les associations de la commune. Il est demandé l'autorisation de signer une convention entre l'association MON.S.O.ANIM et la commune.

Proposition de vote de délibération pour autoriser la signature de convention

contre(s) : abstention(s) :
 Résultat : ADOPTE REFUSE

7 ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009 : ETABLISSEMENT DU PLANNING POUR LA TENUE DU BUREAU DE VOTE

Lecture, définition et contenu par le maire.

Comme pour chacune des préparations en vue d'une élection, le conseil municipal se réunit pour définir un planning de répartition de 8h00 à 18h00 pour la tenue du bureau de vote.

Pour les élections Européennes du 7 juin 2009, il sera convenu de la répartition suivante :

8H00/10H30			
10H30/13H00			
13H00/15H30			
15H30/18H00			

8 QUESTIONS DIVERSES

Questions :

- Participation au FSL
- CDDL
- Informations des délégués sur les réunions intra et inter communales

Informations :

Décision de modifier l'assurance de la commune.

Devis Entreprise Thiéfaîne

Devis entreprise Bompert

Demande de participation financière pour un voyage organisé par l'école du centre de GUISE.

Coupure d'EDF le 26 mai de 14 à 16h30

Mise en place d'un arrêté de circulation et de stationnement pour la journée du 21 juin 2009